DÉLIBÉRATION N°CP 2021-355
DU 22 SEPTEMBRE 2021

4ÈME AFFECTATION 2021 POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE
4ÈME AFFECTATION 2021 POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le régime exempté SA 42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-84 du 6 juillet 2017 modifiée Pour une politique régionale ambitieuse de valorisation du patrimoine ;

VU la délibération n° CP 2017-506 du 20 septembre 2017 approuvant la déclinaison du dispositif '100 000 stages pour les jeunes franciliens ' avec les départements franciliens ;

VU la délibération n° CP 2017-547 du 22 novembre 2017 modifiée relative à la mise en œuvre du label Patrimoine d'intérêt régional ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée Pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 approuvant la convention-type aménagement culturel ;

VU la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018 modifiée approuvant la convention-type relative au soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine ;

VU la délibération n° CP 2018-507 du 21 novembre 2018 approuvant l'avenant-type aux conventions-type ;

VU la délibération n° CP 2019-316 du 3 juillet 2019 approuvant la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine pour le soutien au patrimoine non protégé ;

VU la délibération n° CR 2020-015 du 5 mars 2020 Une politique du patrimoine renforcée : mise en œuvre des premières assises franciliennes du patrimoine ;

VU la délibération n° CP 2020-505 du 18 novembre 2020 adoptant la convention-type relative au

soutien à l'acquisition des collections des musées ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-355 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Soutien à la restauration du patrimoine

Décide de participer au titre des dispositifs de soutien à la restauration du patrimoine au financement des projets détaillés en annexe 1 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de 1 676 310 €.

Subordonne le versement des subventions à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 676 310 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région », action 13100402 « valorisation du patrimoine » du budget 2021.

Article 2 : Soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine

Décide de participer au titre du dispositif de soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine au financement des projets détaillés en annexe 1 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de 29 000 €.

Subordonne le versement des subventions à la conclusion d'une convention conforme à la convention type relative à l'aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine, approuvée par la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018, modifiée par les dispositions de la délibération CP 2018-507 du 21 novembre 2018 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **29 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2021.

Article 3 : Affectation du budget 2021 pour la valorisation du patrimoine

Affecte une autorisation d'engagement de **27 400 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2021 consacrée aux dépenses relatives à la promotion des actions de la Région en faveur du patrimoine.

Article 4 : Dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'alinéa 3 article 17 et l'alinéa 3 article 29 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

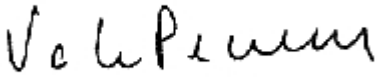

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 22 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1121667-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches projets

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX057679 - COMMUNE DE NEMOURS - TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE (T1/3)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	831 736,00 € HT	19,00 %	158 000,00 €
		Montant total de la subvention	158 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEMOURS
Adresse administrative : 39 RUE DU DOCTEUR CHOPY
77796 NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame VALERIE LACROUTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1 : travaux de restauration extérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste de Nemours

Dates prévisionnelles : 18 décembre 2019 - 31 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base du facteur d'orgue et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration des orgues, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
Implantée au débouché du pont construit sur le Loing par Perronnet à la fin du XVIIIe siècle, l'église Saint-Jean-Baptiste est, avec le château voisin, un des éléments majeurs du paysage urbain de Nemours. Elevée en plusieurs étapes à partir d'un édifice du XIIe siècle dont il ne subsiste que le clocher-porche, elle a fait l'objet d'une reconstruction pratiquement complète au début du XVIe siècle, selon une architecture mixte à la fois médiévale et Renaissance. L'église bénéficie d'un classement au titre des Monuments Historiques en 1977.

L'église a fait l'objet d'une étude de diagnostic en décembre 2010 dont les conclusions ont révélé que les ogives en bois sont très dégradées. Les maçonneries extérieures apparaissent très sales et les vitraux, qui datent pour la plupart du XIXe siècle, sont dangereux dus à des dégradations survenues sur leurs réseaux de pierre. Les travaux concernent la mise hors d'eau et hors d'air (toitures, vitraux, assainissement) ainsi que la restauration des maçonneries les plus endommagées. Conçue en différentes

tranches, l'opération devrait s'achever en 2024 à l'achèvement des travaux extérieurs et intérieurs de cet édifice remarquable.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
L'actuelle tranche de restauration porte sur les travaux extérieurs du déambulatoire, de la travée tournante sud du déambulatoire, et de plusieurs chapelles, d'une ancienne sacristie et de la salle du trésor.
Le programme d'opération porte sur la restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste. L'opération est scindée en 3 tranches de travaux.

Le montant de l'actuelle tranche s'élève à 831 736 € HT. Une subvention de 158 000 € est proposée pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration extérieure	717 232,00	86,23%
Autres dépenses (préciser)	77 129,00	9,27%
Frais d'honoraires MOE	37 375,00	4,49%
Total	831 736,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	281 893,00	33,89%
DRAC (attribué)	301 843,00	36,29%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	158 000,00	19,00%
Département (attribué)	90 000,00	10,82%
Total	831 736,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058654 - COMMUNE DE POISSY (78) - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	76 667,00 € HT	9,99 %	7 660,00 €
		Montant total de la subvention	7 660,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POISSY
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
78303 POISSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Karl OLIVE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de mise en sécurité de la Collégiale Notre-Dame de Poissy incluant l'arc-boutant n° 16

Dates prévisionnelles : 3 mai 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
A Poissy, dans le cœur historique de la ville, la collégiale Notre-Dame, datée du XIe siècle raconte le baptême en 1214 du roi Louis IX, futur Saint-Louis. Il s'agit d'un édifice unique à la fois de style roman et de style gothique. L'église se distingue par ses deux clochers romans et ses tympans du XVe siècle qui représentent des putti chevauchant des monstres marins mais aussi l'Annonciation. La collégiale est classée au titre des Monuments Historiques depuis 1840.

Dans le cadre de l'étude de diagnostic réalisée en novembre 2017, un certain nombre de pathologies nécessitant des interventions d'urgence avaient été relevées sur le clos et le couvert de l'édifice.
Ces travaux ont été échelonnés en 4 phases. L'objet de la présente demande de subvention porte sur la mise en place des couvertures provisoires sur les chéneaux des arcs-boutants les plus altérés. Différentes interventions annexes seront englobées dans les actuelles phases de travaux : arrachage de végétation, dépose de pierres en conservation.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
L'actuelle demande de subvention porte sur les phases 3 et 4 des travaux de mise en sécurité de la Collégiale Notre-Dame de Poissy.

Le montant des travaux présenté est de 76 667 € HT, honoraires du maître d'œuvre compris. Une subvention de 7 660 € est proposée pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	68 333,00	89,13%
Frais d'honoraires MOE	8 334,00	10,87%
Total	76 667,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	15 340,00	20,01%
DRAC (attribué)	30 667,00	40,00%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	7 660,00	9,99%
Etat - DSIL 2021	23 000,00	30,00%
Total	76 667,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058749 - COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94) - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS (T2/2)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	635 000,00 € HT	11,02 %	70 000,00 €
		Montant total de la subvention	70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur SYLVAIN BERRIOS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 2 : Travaux du porche, façade Ouest et plafond de la nef et chauffage de l'église Saint-Nicolas de Saint-Maur-des-Fossés

Dates prévisionnelles : 28 septembre 2017 - 30 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
Située à Saint-Maur-des-Fossés l'église dédiée à Saint Nicolas date du XIIe siècle pour son clocher et du XIIIe siècle pour son choeur mais également du XIXe siècle pour son agrandissement. Elle a donc été construite en plusieurs phases dans un temps étiré. A l'intérieur, ses nombreux vitraux, ses sculptures et ses fonts baptismaux, sont remarquables. Elle a été classée aux Monuments Historiques en 1947.

Les objectifs du dossier de restauration présenté, sont de garantir le bon état général du bâtiment, la sécurité des personnes à l'intérieur (fissures dans la voûte) et à l'extérieur (risque de chutes d'objets si la dégradation se poursuit), ainsi que le confort des utilisateurs (chauffage : température et niveau sonore).
Pour remédier à l'ensemble des améliorations utiles aussi bien à la structure du bâtiment qu'aux conditions de préservation, deux tranches de travaux sont prévues. La première concerne l'extérieur de l'église et la seconde l'intérieur.
La Région-Île-de France a déjà financé la tranche 1 de cette opération de travaux à hauteur de 70 000 €.

La présente demande constitue la tranche 2.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
L'actuelle tranche de restauration porte sur les travaux intérieurs de l'église Saint-Nicolas. L'opération est scindée en 2 tranches de travaux.

Le montant de l'actuelle tranche s'élève à 635 000 € HT. Une subvention de 70 000 € est proposée pour la réalisation du projet. La dernière tranche des travaux de l'église fait intervenir différents lots dont :
- Maçonnerie et pierre de taille
- Charpente
- Couverture
- Vitraux
- Menuiserie
- Électricité
- Chauffage
- Peinture
- Serrurerie
- Plomberie

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	564 886,00	88,96%
Frais d'honoraires MOE	70 114,00	11,04%
Total	635 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	342 732,00	53,97%
DRAC (sollicité)	187 268,00	29,49%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	70 000,00	11,02%
Fondation du Patrimoine (sollicité)	35 000,00	5,51%
Total	635 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058936 - COMMUNE DE VÉTHEUIL (95) - TRAVAUX D'URGENCE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE VETHEUIL

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	726 492,00 € HT	19,96 %	145 000,00 €
		Montant total de la subvention	145 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VETHEUIL
Adresse administrative : 5 PLACE DE LA MAIRIE
95510 VETHEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux d'urgence de l'église Notre-Dame de Vétheuil

Dates prévisionnelles : 28 décembre 2020 - 30 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
L'église est dédiée à la nativité de la Sainte-Vierge. La partie la plus ancienne, le chœur, est antérieure à la Guerre de Cent Ans et aurait été construit aux frais du roi Henri II d'Angleterre. La construction de l'Eglise Notre-Dame de Vétheuil se poursuit durant les siècles suivants et l'on peut dater son achèvement au XVIème siècle (1560). L'église de style renaissance est classée depuis 1845. A l'intérieur, elle conserve un grand nombre d'œuvres d'art également classées.
L'édifice subit d'importantes infiltrations et inondations d'eau de pluie risquant de détériorer objets et sculptures installés dans l'église.
Afin de mettre hors d'eau le bâtiment, une intervention d'urgence est nécessaire.
L'opération comporte 3 tranches de travaux pour un montant total de 0.710 M€ définit comme suit :
Tranche 1 Mise hors d'eau - Chapelles et bras Sud du transept ; sacristie ; terrasse Ouest au-dessus du porche
Tranche 2 - Installation d'un drain périphérique
Tranche 3 - Restauration des voûtes et des parements

La présente demande porte sur la tranche 1.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La tranche 1 est décomposée suivant 4 lots :
- lot 1 : maçonnerie / pierre de taille
- lot 2 : couverture
- lot 3 : menuiserie

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 726 492 € HT honoraires de maitrise d'œuvre compris. Une subvention de 145 000 € est proposée.

Localisation géographique :
- VETHEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'urgence	639 312,00	88,00%
Honoraires MOE	87 180,00	12,00%
Total	726 492,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	72 948,00	10,04%
DRAC (sollicitée)	363 246,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	145 000,00	19,96%
Subvention Département (sollicitée)	145 298,00	20,00%
Total	726 492,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX054575 - DOMAINE D'ORMESSON-SUR-MARNE (94)- RESTAURATION DU VANNAGE DE LA GRANDE PIECE D'EAU DU PARC D'ORMESSON

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	105 176,00 € TTC	14,26 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SC DU DOMAINE D'ORMESSON-SUR-MARNE
Adresse administrative : AV DU GENERAL DE GAULLE
94490 ORMESSON SUR MARNE
Statut Juridique : Société Civile
Représentant : Monsieur SIEGFRIED BOULARD-GERVAISE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Restauration du vannage de la grande pièce d'eau du Parc d'Ormesson

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2020 - 29 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région est justifié par un calendrier contraint arrêté avec le maître d'œuvre et qui est la conséquence de la reprise des activités ralenties pendant la crise sanitaire. En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé, à titre exceptionnel, une dérogation à engager la dépense avant le vote de l'assemblée délibérante régionale. La demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :
Le château d'Ormesson est un édifice construit au XVIe siècle pour Louis Picot, Seigneur de Santeny et d'Amboile (aujourd'hui Ormesson-sur-Marne). Il fut agrandi au XVIIIe siècle. Il est installé au sein d'un vaste parc à la Française avec une esplanade en "fer à cheval" autour du Grand Canal. En effet, en 1660, le grand jardinier paysagiste André le Nôtre avait été choisi pour réorganiser les jardins du domaine. Le château qui est resté dans la famille d'Ormesson depuis 1630 est visitable lors des Journées Européennes du Patrimoine.
Le château est entièrement classé au titre des Monuments Historiques depuis mars 1993.

L'ouvrage est très bien conservé à l'exception du vannage qui ferme la grande pièce d'eau située au cœur du Parc d'Ormesson et qui fait normalement office de régulateur de niveau et du débit de la rivière, le Morbras, qui l'alimente. La vétusté du vannage génère plusieurs inconvénients majeurs dont le plus

important est le risque de noyade ou de blessures. Par ailleurs, des risques d'inondation du jardin et d'une partie de la commune pourraient être à déplorer.
L'intervention technique sera réalisée pour changer l'ensemble du dispositif de barrage afin de lui permettre de recouvrer sa parfaite étanchéité. A l'issue des travaux, le site pourra être rendu au public en toute sécurité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Les travaux de vannage induisent les interventions suivantes :
- travaux électriques,
- travaux de maçonnerie,
- fabrication et installation d'un vannage neuf, etc.

Le montant des travaux de restauration annoncé par la SCI du Domaine d'Ormesson s'élève à 105 176 € TTC. Un montant de subvention de 15 000 € est proposé pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration extérieure	105 176,00	100,00%
Total	105 176,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	45 176,00	42,95%
DRAC (attribuée)	25 000,00	23,77%
REGION ILE-DE-FRANCE	15 000,00	14,26%
Département (sollicitée)	20 000,00	19,02%
Total	105 176,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058761 - ASSOCIATION ALVAR AALTO EN FRANCE - RESTAURATION GENERALE INTERIEURE ET EXTERIEURE DE LA MAISON LOUIS CARRE A BAZOCHES-SUR-GUYONNE (78) - T1/3

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	145 198,00 € TTC	14,95 %	21 700,00 €
		Montant total de la subvention	21 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALVAR AALTO
Adresse administrative : 2 CHEMIN DU SAINT-SACREMENT
78490 BAZOCHES-SUR-GUYONNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PAUL LASSUS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1 : Travaux extérieurs sur le jardin, le boisement et les composantes périphériques de la maison de Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
La maison Louis Carré à Bazoches-sur-Guyonne a été construite entre 1957 et 1963 pour le marchand d'art Louis Carré sur les plans de l'architecte finlandais Alvar Aalto. L'ensemble homogène est composé d'une maison, d'un garage et d'une piscine s'inscrivant sur un terrain vallonné dont l'architecte a su tirer parti pour implanter les bâtiments en parfaite communion avec la nature environnante. Destinée à l'habitation des époux Carré et à la mise en scène de leur importante collection d'œuvres d'art, la maison et le jardin ont été pensés et dessinés par l'architecte jusque dans leurs moindres détails, faisant de l'ensemble une œuvre d'art que l'on peut qualifier de totale. La villa est la propriété de l'association Alvar Aalto en France, fondée en mars 2006 dans un but d'intérêt général, culturel et architectural, pour promouvoir l'histoire et les réalisations de l'architecte Alvar Aalto. L'ensemble de la maison et des aménagements extérieurs sont classés au titre des Monuments Historiques depuis juillet 1996.

Un diagnostic concernant le clos et le couvert de la maison et du garage, les espaces intérieurs de la maison et le jardin a été réalisé en 2020 sur la maison. Le projet de restauration prévoit pour la maison des travaux d'entretien avec restitution des traitements de surface d'origine et des quelques éléments disparus facilement restituables grâce aux nombreuses archives.
Pour le jardin, la reconquête des vues et prospects lointains s'accompagne d'actions de recomposition des entités végétales des abords de la maison, pour retrouver une organisation conforme au projet d'Alvar Aalto. L'actuelle demande constitue la phase 1 du projet de restauration globale portant sur l'aménagement des jardins et de ses composantes annexes.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Pour ce programme de restauration générale de la Maison Louis Carré, une organisation des travaux en 3 phases est proposée et concerne :
- les travaux sur les parties périphériques du jardin,
- le clos et couvert de la maison et du garage,
- la restauration intérieure.

La tranche 1, objet de l'actuelle demande, porte sur des travaux de reprise des parties boisées et sur interventions sur les parties périphériques du jardin.

Le montant total de la restauration annoncée par la commune s'élève à 145 198 € TTC honoraires de maitrise d'œuvre compris. Une subvention de 21 700 € est proposée pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- BAZOCHES-SUR-GUYONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement extérieur (jardins)	130 521,00	89,89%
Frais d'honoraires MOE	14 677,00	10,11%
Total	145 198,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	50 899,00	35,05%
DRAC (sollicitée)	72 599,00	50,00%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	21 700,00	14,95%
Total	145 198,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX056272 - COMMUNE ROCHEFORT-EN-YVELINES (78) - REFECTION DES TOITURES DE LA NEF ET DU COLLATERAL DE L'EGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH	706 228,00 € HT	15,00 %	105 900,00 €
		Montant total de la subvention	105 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES
Adresse administrative	:	PLACE DES HALLES 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur SYLVAIN LAMBERT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de restauration des toitures de la nef et du collatéral de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Rochefort-en-Yvelines

Dates prévisionnelles : 2 mars 2020 - 30 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
Vraisemblablement située sur un site pré-chrétien, l'église primitive du VIème siècle, renfermait dans son chevet un menhir. La partie romane, dont subsistent le chœur et la tour, est attribuée à Guy-le-Rouge, premier seigneur de Rochefort, qui aurait fait reconstruire l'église au retour de la première croisade en 1105. Son orientation nord/sud atteste de cette ancienneté. Le clocher date du XIème siècle, l'abside du XIIème siècle. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1937.

Le maître d'œuvre retenu pour les travaux de sécurisation et de préservation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption a réalisé un avant-projet démontrant que les toitures du collatérale et de la nef nécessitaient une reconstruction à l'identique ou originelle.
En effet à la suite de travaux effectués en 1864, il apparait que la toiture en double pente se transforme en toiture mono pente. La commune a décidé de suivre les recommandations de son maître d'œuvre. La

restauration vise la préservation de cet édifice remarquable et complexe qui suscite la curiosité et fait l'objet de visites régulières organisées par l'office du tourisme de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption est constituée de plusieurs phases de travaux. L'opération des travaux de charpente et de couverture de la nef et du collatéral.
Scindée en différents lots, la restauration comprend des interventions :
- charpente- couverture,
- maçonnerie - pierre de taille,
- vitraux.

L'ensemble des phases de travaux représente un montant de 706 228 € HT, honoraires du MOE inclus. Un montant de subvention de 105 900 € est proposé pour cette opération.

Localisation géographique :
- ROCHEFORT-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration extérieure	649 927,00	92,03%
Frais d'honoraires MOE et études liées	56 301,00	7,97%
Total	706 228,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	186 459,00	26,40%
DRAC (sollicité)	211 869,00	30,00%
REGION ILE-DE-FRANCE	105 900,00	15,00%
Département (sollicitée)	85 000,00	12,04%
Etat - DETR (sollicité)	117 000,00	16,57%
Total	706 228,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX056277 - COMMUNE DE BOISSY-AUX-CAILLES - RESTAURATION DU CLOS COUVERT DE L'EGLISE SAINT-MARTIN (T1/5)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH	483 860,00 € HT	30,00 %	145 150,00 €
		Montant total de la subvention	145 150,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSY AUX CAILLES
Adresse administrative : PLACE DE L'EGLISE
77760 BOISSY-AUX-CAILLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PATRICK POCHON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1 : travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Martin de Boissy-aux-Cailles

Dates prévisionnelles : 10 octobre 2018 - 31 juillet 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
L'église Saint-Martin a été construite aux XIème et XIIème siècles. De style roman, elle a été implantée sur un flanc de colline surplombant le village de Boissy-aux-Cailles.
Une chapelle a été ajoutée a XVIème siècle tandis que sa tour carrée du clocher date du XVIIème siècle. Cette église remarquable qui au cours des siècles a connu des modifications, est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1926.

En 2018, un diagnostic a été réalisé sur l'église et il a mis en exergue différents désordres qui altèrent l'édifice. L'humidité et les infiltrations qui menacent la structure du bâtiment sont les conséquences des eaux de ruissellement qui s'infiltrent dans les fondations de cette église édifiée à flanc de coteau. La vétusté de la toiture aggrave la situation. Enfin, des restaurations successives effectuées en 1950 et 1970 ont été réalisées avec des matériaux inadaptés empêchant les murs de respirer. L'ensemble des travaux sera réalisé en 5 tranches étalées sur plusieurs années.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le programme d'opération porte sur la restauration du clos couvert, des travaux d'assainissement et la restauration intérieure de l'édifice. L'opération est scindée en 5 tranches de travaux.

Le montant de la première tranche portant sur le clocher s'élève à 483 860 € HT. Une subvention de 145 150 € est proposée pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- BOISSY-AUX-CAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux du clos et couvert et des intérieurs	397 765,00	82,21%
Frais d'études et de MOE	86 095,00	17,79%
Total	483 860,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	96 780,00	20,00%
DRAC (attribuée)	145 158,00	30,00%
Etat - DETR (sollicité)	96 772,00	20,00%
REGION ILE-DE-FRANCE	145 150,00	30,00%
Total	483 860,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX057678 - COMMUNE D'HERBLAY-SUR-SEINE (95) - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN (TRANCHE 1/5)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH	560 912,00 € HT	29,95 %	168 000,00 €
		Montant total de la subvention	168 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HERBLAY-SUR-SEINE
Adresse administrative : 43 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95220 HERBLAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PHILIPPE ROULEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1 : Restauration extérieur de la nef du bas-côté de l'église Saint-Martin à Herbay-sur-Seine

Dates prévisionnelles : 28 décembre 2020 - 16 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de l'urgence à démarrer les travaux, l'opération a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :
Dominant la Seine, l'église Saint-Martin a été construite sur l'emplacement d'un cimetière mérovingien au 9ème siècle. La partie la plus ancienne de l'église, le transept, date du 12ème siècle, mais la construction s'étale jusqu'au 18ème siècle, pour le bas-côté sud. Le chœur a, quant à lui, été construit vers le 16ème siècle. L'église allie admirablement les styles, gothique primitif, gothique flamboyant et renaissance. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1925 et de nombreux œuvres et objets d'art qui sont conservés à l'intérieur sont classés ou inscrits. Ses vitraux des XV et XVIe siècles sont remarquables et ont été classés dès 1905.
Des travaux réguliers sont attestés depuis le 18ème siècle, et plusieurs vastes campagnes de restaurations ont été réalisées : notamment dans les années 1866 à 1872, à la fin des années 1970-1980 ou encore pour la plus récente en 2006-2008 avec la restauration du clocher.
L'église Saint-Martin présente aujourd'hui un état de vétusté qui nécessite d'engager des travaux de conservation. L'objectif est de stabiliser les maçonneries, entretenir les couvertures et les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, les vitraux et leurs protections. La seule urgence est la couverture du

bas-côté nord pour arrêter les désordres provoqués sur les voûtes.
L'opération comporte 5 tranches de travaux pour un montant total de 1,9 M€ définit comme suit :
Tranche 1 Extérieur nef bas-côté
Tranche 2 Extérieures de transept chœur, chapelles, oratoire et de la sacristie
Tranche 3 Intérieurs de la Nef et bas-côtés
Tranche 4 Intérieurs de transept, chœur et chapelles
Tranche 5 Mise en lumière

La présente demande concerne la tranche 1 et porte sur la sécurité de l'édifice.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La tranche 1 est décomposée suivant 4 lots :
- lot 1 : maçonnerie / pierre de taille
- lot 2 : charpente bois
- lot 3 : couverture
- lot 4 : vitrail

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève 560 912 € HT honoraires de maitrise d'œuvre compris, représentant la base subventionnable. Une subvention de 168 000 € est proposée.

Localisation géographique :
- HERBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	521 104,00	92,90%
Frais de MOE et études liées	39 808,00	7,10%
Total	560 912,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	121 510,00	21,66%
Subvention Etat (sollicitée)	104 220,00	18,58%
Subvention Région Île-de-France	168 000,00	29,95%
Subvention Département (sollicitée)	112 182,00	20,00%
Fondation du Patrimoine (sollicité)	55 000,00	9,81%
Total	560 912,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058687 - COMMUNE DE VIARMES (95) RESTAURATION DE LA TOUR DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL (TRANCHE 1/7)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH	1 000 000,00 € HT	30,00 %	300 000,00 €
		Montant total de la subvention	300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIARMES
Adresse administrative : PLACE PIERRE SALVI
95270 VIARMES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur OLIVIER DUPONT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1: Restauration de la tour du clocher de l'église Saint-Pierre Saint-Paul

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2020 - 28 février 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
L'Eglise édifiée au XIIe siècle, remaniée aux XIV et XVIe siècles, connaît au XIXe siècle une importante campagne de travaux qui caractérisent une grande partie de l'édifice d'aujourd'hui. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques dans son intégralité en 2004. Située dans le centre ancien du bourg de Viarmes, elle est reliée à l'esplanade du château par une place centrale.

Sur le programme établi en 2016 par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), Mr. Lablaude, les travaux avaient été phasés en 7 tranches de travaux pour un montant estimés à 2,8 M€ comme suit :
Tranche 1 - Tour du clocher
Tranche 2 - Façades Nord et Sud
Tranche 3 - Chevet
Tranche 4 - Façades Ouest

Tranche 5 - Nef et collatéral Nord, révision des charpentes
Tranche 6 - Collatéral Sud
Tranche 5 - Vitraux

En 2020, la commune a lancé son étude de maitrise d'œuvre pour la tranche 1 portant sur la tour du clocher.
Le projet de restauration concerne en premier lieu les extérieurs : le clos et couvert de la tour du clocher. Cette opération vise à répondre aux urgences de sécurité (chutes d'ardoise en provenance de la tourelle de l'escalier du clocher).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La tranche 1 est décomposée suivant 4 lots :
- lot 1 : maçonnerie / pierre de taille
- lot 2 : couverture
- lot 3 : charpente
- lot 4 : menuiserie ferronnerie peinture

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève 1 415 000 € HT honoraires de maitrise d'œuvre compris. La base subventionnable est plafonnée à 1M€. Une subvention de 300 000 € est proposée.

Localisation géographique :
- VIARMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	142 447,55	10,07%
Travaux de restauration extérieure	1 102 841,78	77,94%
Autres dépenses (Mission SPS - Aléas et hausses)	103 710,34	7,33%
Frais d'honoraires MOE	66 000,33	4,66%
Total	1 415 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	602 000,00	42,54%
Subvention DRAC (sollicitée)	283 000,00	20,00%
Subvention Région (sollicitée)	300 000,00	21,20%
Subvention Département (sollicitée)	230 000,00	16,25%
Total	1 415 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058757 - COMMUNE DE LA FERTÉ-GAUCHER (77) - SECURISATION DE L'EGLISE DU PRIEURE SAINT-MARTIN

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH (n° 00001049)
Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit MH	174 020,00 € HT	29,88 %	52 000,00 €
		Montant total de la subvention	52 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA FERTE-GAUCHER
Adresse administrative : 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
77320 LA FERTE-GAUCHER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL JOZON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Sécurisation de l'église du Prieuré Saint-Martin de la Ferté-Gaucher

Dates prévisionnelles : 22 avril 2021 - 10 janvier 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
Construite au XIIe siècle, l'église a été modifiée au XVIe siècle comme l'attestent les vestiges des réseaux des fenêtres Nord. A partir de 1865, elle subit d'importantes modifications extérieures et intérieures pour l'adapter aux nouveaux besoins d'une grange. Elle est constituée d'un vaisseau central, éclairée par des fenêtres en plein cintre, accosté de deux bas-côtés et de trois trouées chacun. L'édifice est construit en maçonnerie de moellons et en pierres, il est couvert de tuiles. L'ancienne Eglise Romane du Prieuré Saint Martin de La Ferté-Gaucher a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques par arrêté en mars 2004.

Afin d'engager la restauration de ce patrimoine, la commune de La Ferté-Gaucher a fait réaliser une étude de diagnostic sur l'église. En février 2021 la toiture du bas-côté Nord s'est effondrée sur le plancher au niveau des combles. Les arases des demi-pignons Est-Ouest et du mur Nord du bas-côté sont désormais exposées aux intempéries. La stabilité de cette partie de l'édifice est fortement fragilisée. On observe

également l'affaissement de la couverture du bas-côté Sud, côté Est. De manière générale, les maçonneries de l'édifice sont affectées par un grand nombre de fissures et de lézardes.
A la suite de la remise du diagnostic des travaux de mise en sécurité du bâtiment est préconisé ainsi que la réalisation de travaux d'urgence qui permettront de sécuriser l'édifice. La commune qui souhaite préserver ce chef d'œuvre d'architecture engage les travaux conservatoires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Les travaux de maçonnerie et de menuiserie ont pour objectif la sécurisation et la reprise des bas-côtés Nord dégradés de l'église.

Le montant total de la restauration annoncée par la commune s'élève à 174 020 HT, honoraires de maitrise d'œuvre compris, représentant la base subventionnable. Un montant de subvention de 52 000 € est proposé.

Localisation géographique :
- LA FERTE-GAUCHER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	158 180,00	90,90%
Frais d'honoraires MOE	15 840,00	9,10%
Total	174 020,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	17 608,00	10,12%
DRAC (sollicité)	52 206,00	30,00%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	52 000,00	29,88%
Département (sollicité)	52 206,00	30,00%
Total	174 020,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058808 - COMMUNE DE MONTREUIL (93) - TRAVAUX DE RESTAURATION DES MURS A PECHES DE MONTREUIL

Dispositif : Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional (n° 00001053)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional	291 400,00 € HT	29,99 %	87 400,00 €
		Montant total de la subvention	87 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTREUIL
Adresse administrative : 1 PLACE JEAN JAURES
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PATRICE BESSAC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Restauration des murs à pêches de Montreuil

Dates prévisionnelles : 1 février 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération présentée, la 1ère phase de restauration des Murs à Pêches a démarré avant la présentation du projet à la commission permanente régionale. Aussi et par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est proposé de prendre en charge les premières dépenses liées à l'opération avant le vote de l'assemblée délibérante.

Description :
Le site des Murs à Pêches, situé à Montreuil, est le dernier témoin de la culture fruitière qui a fait la renommée de la ville sous l'Ancien Régime et jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale. Fruits d'un rare savoir-faire de construction et d'arboriculture pour acclimater les pêches au climat francilien, les murs sont un exemple unique d'utilisation des ressources topographiques et géologiques locales. Ces murs à palisser « à la Montreuil », appelés aujourd'hui « murs à pêches » relèvent d'une tradition horticole du XVIIe siècle et constituaient de véritables outils agricoles, entretenus comme tels régulièrement par les horticulteurs locaux. Le site des Murs à Pêches a été labellisé Patrimoine d'intérêt régional en novembre 2020.

La Ville de Montreuil a développé une stratégie de restauration des Murs à Pêches, site longtemps délaissé, alors qu'emblématique du savoir-faire horticole de la Région Ile-de-France. Ce programme qui

s'étale sur 5 ans, de 2021 à 2025, prévoit de restaurer environ 1 160 mètres de murs. Il s'appuie sur une répartition tenant compte des grands axes du développement du projet global du site tel que décrit dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme et vise en priorité :
- l'accompagnement du projet des Sentiers de la Biodiversité ;
- le développement des projets de micro-fermes ;
- les parcelles investies par les associations ;
- les murs visibles depuis l'espace public.

Les murs restaurés se trouvent sur les parcelles propriétés de la Ville de Montreuil et sur celles du Département de la Seine-Saint-Denis, incluses dans la convention de gestion signée en septembre 2019.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux présenté est de 291 400 € HT pour la réalisation d'environ 230 mètres linéaires de murs restaurés. Un montant de subvention de 87 400 € est proposé pour la restauration de l'année 2021 des Murs à Pêches.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	291 400,00	100,00%
Total	291 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	100 000,00	34,32%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	87 400,00	29,99%
Mission Patrimoine en Péril (sollicitée)	60 000,00	20,59%
Programme Patrimoine Insertion de la Fondation du Patrimoine (acquis)	30 000,00	10,30%
Souscription publique	14 000,00	4,80%
Total	291 400,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX057185 - COMMUNE DE BOURRON-MARLOTTE (77) - RESTAURATION DE L'ATELIER D'ARTISTE DELORT

Dispositif : Soutien à la construction, la rénovation et à l'aménagement des maisons d'artistes (n° 00001055)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la construction, la rénovation et à l'aménagement des maisons d'artistes	46 247,00 € HT	40,00 %	18 500,00 €
		Montant total de la subvention	18 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE
Adresse administrative : 135 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77780 BOURRON-MARLOTTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Vitor VALENTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de restauration de l'atelier d'artiste Delort : restauration extérieure, toiture et éclairage

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 1 février 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Fils d'un des fondateurs des chemins de fer Paris-Lyon-Marseille, Charles Delort pense devenir marin avant de trouver sa voie auprès d'un professeur de dessin de Lorient. Il se forma alors dans l'atelier de Gleyre puis à l'Ecole des Beaux-Arts auprès de Gérôme.

Charles Delort, qui fréquentait la forêt de Fontainebleau, acheta en 1886 une ferme du XVIIIe siècle à Marlotte. Il acheva de parfaire cette maison en la transformant en un confortable et vaste atelier, une grange ouverte sur la rue. La commune se porta acquéreur de l'atelier Delort pour y exposer, dans un premier temps, des œuvres. Aujourd'hui il a retrouvé sa vocation d'origine puisqu'il est redevenu un atelier artistique à part entière.

L'atelier est dans un état correct après quelques travaux réalisés en 2014. Toutefois le toit doit être impérativement restauré pour mettre un terme à des fuites d'eau et une isolation du toit permettra de limiter les déperditions de chaleur. La charpente devra préserver son aspect d'origine et les volumes

spacieux et la hauteur de l'atelier. De plus l'installation d'un nouvel éclairage durable, moins consommateur d'énergie et plus adapté aux activités artistiques, viendra clore le projet d'aménagement de l'atelier. L'étude et la proposition de mise en lumière ont été réalisées par un éclairagiste spécialisé en scénographie muséale. Enfin, le ravalement de la façade avec ajout du nom du lieu (Atelier Delort) et du n° d'adresse dans la rue.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
L''opération porte sur la restauration de l'atelier d'artiste Charles Delort. 3 séries de travaux constituent le projet :
- restauration de la toiture,
- isolation thermique, et travaux d'électricité pour amélioration de l'éclairage
- restauration de la façade.

Le montant de l'opération incluant les honoraires de MOE s'élève à 46 247 € HT. Un montant de subvention de 18 500 € est proposé pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- BOURRON-MARLOTTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration extérieure	23 708,00	51,26%
Travaux d'aménagement intérieur	14 160,00	30,62%
Ravalement de la façade	8 379,00	18,12%
Total	46 247,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département (sollicité)	11 230,00	24,28%
Apports propres	16 517,00	35,71%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	18 500,00	40,00%
Total	46 247,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX057186 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) - RESTAURATION DE LA MAISON NATALE DE CLAUDE DEBUSSY

Dispositif : Soutien à la construction, la rénovation et à l'aménagement des maisons d'artistes (n° 00001055)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la construction, la rénovation et à l'aménagement des maisons d'artistes	2 199 785,00 € HT	13,64 %	300 000,00 €
		Montant total de la subvention	300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Adresse administrative : 16 RUE DE PONTOISE
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud PERICARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de restauration de la natale de Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 janvier 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration des Maisons d'artiste, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
Propriété de la ville de Saint Germain-en-Laye, la maison natale de Claude Debussy (1862-1918) est un emblème fort de la politique culturelle de la ville liant musique et arts. Il s'agit d'un immeuble typique du XVIIIème siècle avec un commerce en rez-de-chaussée et des habitats s'articulant autour d'une cour arrière comprenant un escalier classé. Cette maison d'illustre attire un public composé de curieux et d'amateurs de la vie et de l'œuvre de cet artiste remarquable.

La restauration de la maison natale a pour objectif de résorber les désordres fonctionnels et d'ouvrir plus d'espaces au grand public en recréant un parcours de visite audacieux dans son rapport à l'interprétation de l'architecture et du patrimoine culturel et naturel de la ville et invitant à la découverte de l'œuvre de Claude Debussy, musicien connu internationalement. En y intégrant l'idée d'une déambulation intérieure réinventée ainsi que des points d'intérêts extérieurs, c'est avant tout une opération de maison pilote qui

s’opère. L'ensemble de cette opération de restauration et d'aménagement a pour finalité de redynamiser la visite pour le plaisir d'un large public.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet prévoit l’utilisation de l’ensemble des niveaux existants, du niveau sous-sol jusqu’aux combles correspondant au R+4. Le projet mêle nouvelle répartition programmatique et un nouveau parcours de visite. L'opération de restauration est présentée est présentée en tranche unique.
Différents lots participeront à cette réorganisation :
- toiture,
- menuiserie,
- maçonnerie, etc.

Le montant des travaux présenté est de 2 199 785 € HT, honoraires du maître d'œuvre compris. Une subvention de 300 000 € est proposée pour la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	1 040 049,00	47,28%
Travaux d'aménagement intérieur	567 981,00	25,82%
Etudes et frais d'encadrement	313 683,00	14,26%
Honoraires MOE	278 072,00	12,64%
Total	2 199 785,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département des Yvelines (attribué)	450 000,00	20,46%
Apports propres	1 449 785,00	65,91%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	300 000,00	13,64%
Total	2 199 785,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058788 - FONDATION LE MUSÉE CLEMENCEAU (75) - RESTAURATION DE L'APPARTEMENT-MUSEE GEORGES CLEMENCEAU

Dispositif : Soutien à la construction, la rénovation et à l'aménagement des maisons d'artistes (n° 00001055)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300
Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la construction, la rénovation et à l'aménagement des maisons d'artistes	205 857,00 € TTC	39,83 %	82 000,00 €
		Montant total de la subvention	82 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	FONDATION LE MUSEE CLEMENCEAU
Adresse administrative	:	8 RUE BENJAMIN FRANKLIN 75116 PARIS
Statut Juridique	:	Fondation
Représentant	:	Monsieur JEAN-NOEL JEANNENEY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Restauration du clos-couvert sur cour et jardin de l'appartement-musée Georges Clémenceau

Dates prévisionnelles : 3 mai 2021 - 30 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration des maisons d'artistes, il convient de prendre en compte les dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :
Situé tout près du Trocadéro, l'ancien appartement–musée Georges Clemenceau et son jardin ont été classés au titre des Monuments Historiques en 1955. Labellisé « Maison des Illustres », le musée a vocation à mettre en lumière la personnalité et l'œuvre de Georges Clemenceau, grande figure politique, au-delà des seules figures historiques patrimoniales du « Tigre » et du « Père la Victoire ».

Créée en 1931, l'association « Musée Clemenceau » ouvre l'appartement Georges Clemenceau au public comme Musée. Cette association, devenue Fondation reconnue d'intérêt public en juillet 1932, gère depuis cette date le Musée. Elle a bénéficié pour ce faire de la donation en 1932 de l'immeuble par Henry Seldon Bacon, devenu, à la demande de James Stuart Douglas, son propriétaire dans le cadre de la mise en vente par adjudication le 18 mai 1926.

La Fondation, propriétaire du Musée Clemenceau a lancé un projet de rénovation intérieure du Musée Clémenceau. Le musée comprend deux niveaux - l'appartement-musée au rez-de-chaussée et les espaces d'exposition à l'étage.
Une étude préalable a été réalisée sur la totalité des travaux à engager pour la remise en état et en valeur de l'ensemble de l'appartement. La restauration des lieux a déjà fait l'objet de trois tranches de travaux et qui ont été réalisées sans le concours de la Région.
En raison de l'état des façades extérieures (infiltrations dues à des murs abimés, une verrière mal-fixée, à l'humidité causé par l'arrosage du jardin, etc.), la Fondation est contrainte de procéder à la restauration du clos-couvert sur cour et sur jardin de l'appartement-musée Clemenceau du rez-de-chaussée.
Les ouvrages investis comprennent :
- La façade à rez-de-chaussée sur cour de l'appartement-musée, du sol au bandeau d'étage, sur deux travées de baies. La façade en retour de l'aile adossée n'est pas comprise (partie non protégée M.H.).
- La façade sur jardin de l'appartement-musée, du sol au bandeau d'étage, sur trois travées de baies, étendue à l'espace de la véranda et sa verrière. Sont exclus les retours de murs mitoyens.
Quelques remaniements dans l'espace du jardin sont également prévus.

Une fois cette opération réalisée, la restauration intérieure doit se poursuivre avec la restauration de la chambre, de la salle à manger et de la galerie qui donne sur le jardin. Cela fera l'objet d'une autre demande de subvention.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le programme actuel porte sur :
- la remise en état des ouvrages d'étanchéité ou favorisant l'apport et l'entretien d'humidité
- le traitement de protection des ouvrages métalliques encastrés dans les maçonneries et exposés à la corrosion
- la remise à niveau des systèmes de ventilation et rétablissement des échanges hygrothermiques

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève 205 857 € TTC honoraires de maitrise d'œuvre compris, représentant la base subventionnable. Une subvention de 82 000 € est proposée.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration extérieure	182 037,00	88,43%
Frais d'honoraires MOE	23 820,00	11,57%
Total	205 857,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	11 514,00	5,59%
Subvention DRAC (sollicitée)	82 343,00	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	82 000,00	39,83%
Subvention Département (sollicitée)	30 000,00	14,57%
Total	205 857,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058671 - MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOUIS-SENLECQ DE L'ISLE-ADAM (95) - EXPOSITION REGARDS CROISES

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300
Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	24 080,00 € TTC	37,38 %	9 000,00 €
		Montant total de la subvention	9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ISLE-ADAM
Adresse administrative : 45 GRANDE RUE
95290 L'ISLE ADAM
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur SEBASTIEN PONIATOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : exposition intitulée Regards croisés organisée du 7 novembre 2021 au 20 mars 2022 par le Musée d'art et d'Histoire Louis-Senlecq de L'Isle-Adam

Dates prévisionnelles : 8 avril 2021 - 8 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :
Le musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq est un musée municipal qui bénéficie du label « Musée de France ». Il possède une collection d'œuvres en lien avec le passé prestigieux de la ville : peintures de l'Ecole des bords de l'Oise autour de Jules Dupré (1811-1899), dessins vénitiens de Jules Romain Joyant (1803-1854) et près de 200 figurines illustrant les nombreux aspects de la production de terres cuites de L'Isle-Adam de la fin du XIXe siècle aux années 50, en sont quelques exemples.

Le musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq, en partenariat avec l'Ecole nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy (ENSAPC), organise et présente du 7 novembre 2021 au 20 mars 2022 une exposition intitulée Regards croisés.
Les étudiants de l'ENSAPC ont été invités à proposer des œuvres picturales, sculpturales, sonores, installations, performances ou projections en résonance avec une sélection d'œuvres d'artistes prépondérants dans les collections permanentes du musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq : peintures du

paysagiste Jules Dupré (1811-1889), terres cuites de Joseph Le Guluche (1849-1915) - artisan le plus prolifique des manufactures de terres cuites adamoises de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, dessins du vedutiste Jules Romain Joyant (1803-1854), œuvres multiples de Claude Viseux (1927-2008) et paysages des peintres des bords de l'Oise.
Trois projets ont été retenus par le jury de sélection : une installation vidéo et sonore d'Hendrik Gonzalez, étudiant en deuxième année qui s'est interrogé sur le fonds du musée et sur l'architecture du lieu ; une œuvre peinte et un journal de bords élaborés par Clémence Le Boucher d'Hérouville, étudiante en troisième année, qui s'intéresse particulièrement à la thématique du paysage ; et une œuvre en relief imaginée par Matthias Odin, étudiant en troisième année, composée de divers éléments et matériaux (résine, photographies, eau de l'Oise, etc.), qui entrera en résonnance avec les huiles sur toiles des peintres des bords de l'Oise présentées.

Cette initiative du musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq et de l'Ecole nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy (ENSAPC) vise à promouvoir la jeune création contemporaine au sein d'une institution muséale du Val-d'Oise et à faire s'interroger de jeunes artistes sur les notions de collection patrimoniale et de musée.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant global du projet s'élève à 24 080 TTC, représentant la base subventionnable. Une subvention de 9 000 € est proposée pour soutenir l'exposition.

Localisation géographique :
- L'ISLE-ADAM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	12 740,00	52,91%
Communication	11 340,00	47,09%
Total	24 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	8 080,00	33,55%
Subvention Région Ile-de-France	9 000,00	37,38%
Subvention Département (sollicitée)	2 000,00	8,31%
Droits d'entrée	1 500,00	6,23%
Autres recettes (Ventes boutique / librairie et recettes ateliers pédagogiques)	3 500,00	14,53%
Total	24 080,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX058758 - MUS DE SURESNES (92) EXPOSITION SEINE DE VIE, DE PARIS A L'ESTUAIRE

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300
Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	56 043,00 € TTC	17,84 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE SURESNES
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92150 SURESNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GUILLAUME BOUDY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Exposition intitulée Seine de vie, de Paris à l'estuaire organisée du par le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 19 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :
Le MUS – Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, labellisé musée de France, a rouvert ses portes en juin 2013 dans l'ancienne gare de Suresnes- Longchamp entièrement réaménagée, après plus de 15 ans de fermeture. Le musée offre un parcours permanent consacré à l'urbanisme social de l'entre-deux-guerres dont la Cité-jardins et l'Ecole de Plein Air sont les exemples les plus significatifs. Le MUS, à mi-chemin entre musée et centre d'interprétation de l'architecture, met en place depuis son ouverture une programmation d'expositions temporaires, valorisant ces deux aspects. Ainsi les expositions temporaires alternent les thématiques de l'architecture et de l'urbanisme.

L'histoire de la ville de Suresnes a été marquée par le fleuve La Seine au grès de son évolution et de sa modernisation. De novembre 2021 à juin 2022, le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale présentera une exposition temporaire « Seine de vie de Paris à l'estuaire » consacrée à la Basse Seine, territoire allant de

la capitale à l'estuaire, traversant l'ouest francilien et la Haute-Normandie. Le MUS et MuséoSeine de Caudebec-en-Caux, à la limite de l'estuaire de Seine, se sont associés pour rapprocher leurs deux territoires et montrer leur complémentarité à travers cette exposition.
Cette exposition propose de faire découvrir un fleuve parfois effacé du paysage quotidien de ses riverains, dont la physionomie est changeante et qui a été profondément transformé par l'action humaine depuis le XIXème siècle.
Trois grands thèmes seront développés afin de mesurer à quel point sa présence est liée à la vie sociale : les ressources tirées du fleuve, le travail et les loisirs. Ils seront illustrés par des œuvres graphiques mais aussi des objets.
L'exposition conduit les visiteurs au fil de l'eau mais aussi au fil des activités humaines des bords du fleuve au moment où la vallée de la Seine constitue un objet de politique publique sans précédent.
L'exposition temporaire du MUS réunira des œuvres issues des collections des deux institutions ainsi que des prêts de plusieurs institutions franciliennes et normandes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant global du projet, annoncé par l'association, s'élève à 56 043 TTC, représentant la base subventionnable. Une subvention de 10 000 € est proposée.

Localisation géographique :
- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	41 703,00	74,41%
Publication	5 000,00	8,92%
Part de fonctionnement éligible (Charges de personnel)	9 340,00	16,67%
Total	56 043,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	28 043,00	50,04%
Subvention Etat (sollicitée)	8 000,00	14,27%
Subvention Région Ile-de-France	10 000,00	17,84%
Subvention Département (attribuée)	10 000,00	17,84%
Total	56 043,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-355

DOSSIER N° EX054202 - ASSOCIATION RÉGIONALE DES CITÉS-JARDINS IDF (93) - ORGANISATION DU COLLOQUE «DES CITES-JARDINS POUR LE XXIème SIECLE»

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)
Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017
Imputation budgétaire : 933-313-6574-131004-300
Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	72 669,00 € TTC	13,76 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION REGIONALE DES CITES JARDINS D'ILE DE FRANCE
Adresse administrative	:	28 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER 93240 STAINS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur AZZEDINE TAIBI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Organisation du colloque Des Cités jardins pour le XXIème siècle en juin 2022 à Suresnes

Dates prévisionnelles : 1 février 2021 - 30 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison de la révision de la date du colloque qui fait suite aux événements COVID de 2020 et de 2021, l'opération a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :
L'Association régionale des Cités-Jardins d'Ile-de-France organise un colloque qui se tiendra durant deux jours en juin 2022. Intitulé « Des cités-jardins pour le XXIème siècle », le colloque qui se déroulera au Théâtre de Suresnes, a pour mission de mettre en perspective les différentes dimensions du patrimoine commun issu du concept de cité-jardin élaboré par Ebenezer Howard en 1898. Il s'agira également d'enrichir l'expérience régionale avec des connaissances et des pratiques issues de l'échelle nationale et internationale. Différents axes de réflexions et de questionnements sont envisagés :
- la valorisation et la préservation des cités-jardins ;
- habiter et vivre les cités-jardins ; des villes-jardins pour demain.

Ce colloque s'inscrit dans le projet de développement de l'association. Il s'agit de compléter les connaissances scientifiques autour de ce patrimoine et d'enrichir l'échelle régionale d'autres expériences

nationales, européennes et internationales. Ce colloque a aussi pour objectif de contribuer à la mise en place d'un réseau national et européen de structures (collectivités, associations, instituts d'enseignements supérieur) travaillant sur les cités-jardins. A terme, un itinéraire culturel européen des cités-jardins pourrait ainsi être envisagé.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
A l'issue de ce colloque, l'association souhaite publier les actes afin de pouvoir conserver un état de la discussion scientifique telle qu'elle a pu se dérouler dans le temps du colloque, et en assurer sa diffusion.

Le montant total du projet s'élève à 72 669 € TTC représentant la base subventionnable. Une subvention de 10 000 € est proposée.

Localisation géographique :
- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais d'organisation et de publication	57 649,00	79,33%
Frais de communication	1 000,00	1,38%
Charges de personnel	14 020,00	19,29%
Total	72 669,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	34 869,00	47,98%
Subvention Etat (sollicité)	10 000,00	13,76%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	10 000,00	13,76%
Vente de produits dérivés proposée au colloque	12 800,00	17,61%
CDC (sollicité)	5 000,00	6,88%
Total	72 669,00	100,00%